

BULLETIN MUNICIPAL

La Lande Chasles

Décembre 2016

LE MOT DU MAIRE !

Merci d'excuser mon absence physique en mairie en novembre dernier, étant en repos forcé suite à une hernie discale que j'espère en cours de rémission. Merci aux élus et à Géraldine pour avoir assuré les tâches courantes.

N'hésitez pas à nous faire part de toutes remarques ou questions en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Je vous invite à la cérémonie traditionnelle des vœux le vendredi 6 janvier prochain à la salle communale. Un vidéorama sera diffusé en rétrospective 2016. Et un verre de l'amitié clôturera la soirée.

Je vous laisse découvrir les projets pour 2017 en dernière page.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël, et surtout une bonne santé pour les mois à venir.



Bulletin municipal

Jean-Christophe Rouxel, directeur de publication. Christophe Berson, Jeannick Cantin, Sylvain Leclerc, membres de la rédaction et de la commission "communication".

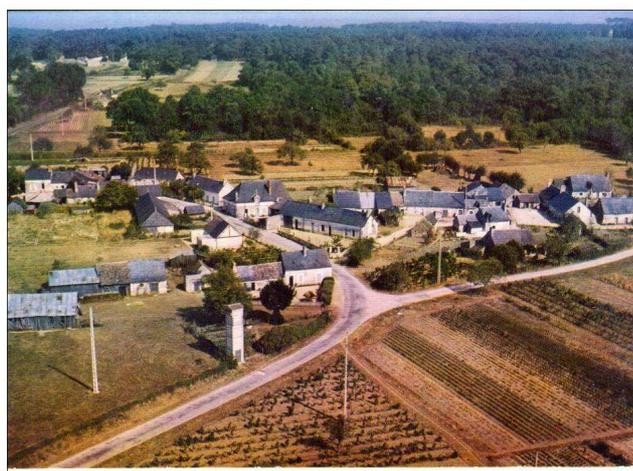
Envoi photos, articles et suggestions :

Courriel : lalandechasles@free.fr

Adresse : Mairie 49150 La Lande Chasles

SOMMAIRE / DECEMBRE 2016

RAPPEL / ELUS	2
CIMETIERE COMMUNAL	3
UN PEU D'HISTOIRE	4
RANDO FERME 2017	5
TRAVAUX - ECONOMIES ENERGIE	6
SMICTOM	7-8
CIRCUIT RANDONNEE	9-10
BULLETIN INTERCOMMUNAL	11
DIVERS - PROJETS 2017	12





Le conseil municipal a décidé fin 2015 d'investir dans l'acquisition d'un logiciel dédié à la gestion du cimetière. Cette évolution va permettre la numérisation du registre des concessions mais aussi du plan d'implantation des parcelles.

Un site internet sera accessible via le site de la commune avant la Toussaint 2017. Bien sûr la mutation informatique demande un très gros travail de saisies qui a été confié depuis janvier 2016 à Géraldine Lambert, notre secrétaire de mairie, en plus de son travail habituel, mais cela devrait permettre d'avoir une gestion optimale courant 2017.

La transcription des anciens registres ne permet pas toujours de faire les liaisons entre concession, défunt et ayant-droit; c'est pourquoi il est demandé aux familles de se présenter à la mairie pour nous aider à faire ce travail de mise à jour autant que nécessaire.

Pour cela, il vous est demandé de vous présenter avec les éléments suivants :

- L'acte de concession (si vous avez) que ce soit perpétuel, trentenaire ou cinquantaire
- La liste des ayants droits (les enfants, les petits-enfants, les arrière petits-enfants...) avec leur date de naissance, leur adresse, leur téléphone (si vous connaissez).
- Les défunts qui sont dans la concession (car nous n'avons pas toujours l'information) date et lieu de naissance, date et lieu de décès
- Si c'est en pleine terre ou en caveau
- Si contrat obsèques

L'optimisation de la gestion du cimetière va permettre de générer des places supplémentaires, mais aussi d'écrire un règlement en 2017 en accord avec la législation actuelle. Dès que le règlement sera délibéré par le conseil municipal, il sera largement diffusé en particulier par voie d'affichage à l'entrée du cimetière et à la mairie.

Quelques tombes étant abandonnées, une procédure de reprises de concession sera mise en place suivant la réglementation en vigueur dans les années 2018 - 2020. Un inventaire rigoureux sera effectué et des petites pancartes seront posées à côté des tombes. N'oubliez pas de vous adresser à la mairie si vous avez cette petite pancarte devant une tombe qui concerne votre famille.

Enfin, merci de votre compréhension au sujet de l'entretien du cimetière, que la mairie essaye d'être le plus efficace possible, en regard de la réglementation actuelle qui interdit l'usage de désherbant. Un contrat nous lie chaque année avec le CAT de la Bréotière - St Martin d'Arcé – commune déléguée de Baugé en Anjou pour cet entretien. Nous espérons que cela vous donne la meilleure satisfaction possible et nous vous demandons d'excuser l'apparition de mauvaises herbes entre deux passages de l'entreprise.

Un grand merci à tous ceux qui fleurissent et entretiennent les tombes.



Julien de l'ESTOILE, né à la Lande-Chasles (Maine et Loire) le 30 mars 1849, élève du collège Saint François-Xavier à Vannes et de Saint-Joseph à Poitiers, puis de l'école Sainte-Geneviève du 8 octobre 1867 au 13 juillet 1869, admis à Saint-Cyr en 1869, sous-lieutenant en 1870, nommé lieutenant au 40e de marche durant la guerre, tué a Lumeau, bataille de Loigny, le 2 décembre 1870.



Photo : Plaque au collège Saint-François-Xavier de Vannes

Retrouvez sur le site internet communal les biographies concernant les natifs de La Lande Chasles inscrits au monument aux morts 14-18 et 39-45 au lien suivant : <http://lalandechasles.free.fr/memorial.htm>



Ainsi que sur <http://lalandechasles.free.fr/histoire.htm> pour ceux décédés au XIXe siècle.

**RANDO
FERME**



4 juin 2017



10ème édition



Celle-ci aura lieu le dimanche 4 juin 2017 à la Lande Chasles, la plus petite Commune du territoire Loire Longué.

Il s'agira de la 10ème édition. L'association Rando ferme a son siège social sur notre commune.

A cette occasion, l'agriculture sera a nouveau célébrée ainsi que la ruralité autour des acteurs locaux de divers horizons : Elus, exploitants agricoles ou membres d'associations culturelles ou sportives.

Tous retrousseront leurs manches aux côtés des membres du Conseil d'Administration Rando ferme et des référents locaux pour permettre à cette 10^e édition d'être un succès !



Photos Rando ferme édition 2016

Contact : Association Rando Ferme - Promotion de l'Agriculture et Animation du Territoire Rural Loire Longué / Nathalie FOURAULT / Tél : 02 49 18 78 40 / 06 75 09 87 85 Mèl : nathalie.fourault@maine-et-loire.chambagri.fr

L'hiver arrive : pensez à faire des travaux d'économie d'énergie et profitez des aides !

Dernière année pour bénéficier des aides de l'OPAH !

Depuis 4 ans, le territoire est couvert par une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Plus que quelques mois pour **profiter gratuitement des conseils techniques, de l'accompagnement administratif et des subventions**. En effet, ces aides prendront fin en septembre 2017. Elles sont destinées aux propriétaires de logements de plus de 15 ans, qui envisagent des travaux d'isolation, de changement de chaudière ou de mode de chauffage, de ventilation...

4 PERMANENCES PAR MOIS, SANS RV

LONGUÉ-JUMELLES :

(locaux de la communauté de communes)

→ 2^{ième} et 4^{ième} vendredi du mois, de 11h à 12h30

LES ROSIERS SUR LOIRE (mairie) :

→ 3^{ième} mercredi du mois, de 15h30 à 17h

VERNANTES (mairie) :

→ 3^{ième} vendredi du mois, de 10h45 à 12h15

La fin de l'opération approche, les températures commencent à baisser, **c'est le bon moment de vous renseigner** par téléphone au 02 41 88 87 03 ou de venir en permanences. **SOLIHA est là pour vous aider dans la construction de votre projet.**

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

MAINE-ET-LOIRE



Un montage photo sera diffusé lors de cette soirée reprenant l'actualité de toute l'année 2016

Réduire et trier : les 2 piliers d'une bonne gestion de ses déchets

Le SMICTOM de la Vallée de l'Authion vous aide ...

... A trier vos emballages...

Chaque usager a reçu le nouveau guide des déchets au mois de septembre. Si vous n'avez pas encore le vôtre, contactez le SMICTOM ! Dans ce guide, vous pouvez retrouver :

- Les consignes de tri et le traitement de vos déchets
- Des informations sur la redevance,
- Les horaires des déchetteries,
- Les actions de prévention du SMICTOM,
- L'historique du Syndicat

Trions + avec le SMICTOM de la Vallée de l'Authion

Depuis le mois de septembre, il est désormais possible de trier les **films en plastique simple** dans le bac jaune :



- Sacs plastique
- Suremballages de bouteilles ou de briques
- Films étirables

En revanche, les emballages en plastique contenant d'autres matériaux comme l'aluminium sont toujours à déposer dans le bac rouge.



Exemples :

- Emballages de café
- Emballages de chips
- Gourdes jetables de compote

Pour les autres emballages recyclables, la consigne ne change pas, ils sont à déposer dans le bac jaune :

- Emballages métalliques
- Bouteilles et flacons plastique
- Petits cartons
- Briques alimentaires
- Papiers

... à réduire vos déchets...

- **En compostant les déchets organiques ou en les donnant aux poules !**

Le SMICTOM propose à chaque usager un composteur à 15€ ou un kit poulailler à 75€.

- **En utilisant les gobelets du SMICTOM !**

Toute association ou organisateur de manifestation accueillant du public a la possibilité d'emprunter gratuitement des gobelets réutilisables.



- **En visitant la Maison Témoin**



Un lieu insolite a vu le jour en janvier 2016 au SMICTOM : la « Maison Témoin » ; un endroit ouvert au public et qui met l'accent sur les gestes permettant de réduire les déchets à la source. Quatre pièces d'une maison ont été reconstituées et aménagées : la cuisine, le salon, la salle de bains et le garage. Les thèmes abordés pendant les visites sont le gaspillage alimentaire, les déchets dangereux, les

« éco-gestes », le réemploi et la réparation.

La Maison Témoin est visitable aux horaires d'ouverture du SMICTOM.

- **En réparant**

Un Repair Café a lieu le 3^e samedi de chaque mois de 9h à 12h à Beaufort, salle de l'Âge d'Or au 16bis rue Bourguillaume, près du Trésor Public. Avec l'aide de bénévoles expérimentés, apprenez à réparer vous-mêmes objets, appareils, vêtements, ordinateurs, meubles, vélos...

- **En donnant**

Plutôt que de jeter ce qui ne vous sert plus, n'hésitez plus à en faire don lors des « journées du réemploi », organisées 2 fois par an dans chaque déchetterie en partenariat avec l'association ASPIRE. Les dates des collectes seront connues en début d'année.

Pour toutes nos actions de prévention, rendez-vous sur notre site Internet www.smictomauthion.fr ou appelez-nous au 02 41 79 77 00.

Un grand merci à toute l'équipe de l'office de tourisme Loire-Longué pour cette réalisation



Vallée Loire-Longué
Circuits de randonnée



Circuit N° 6

LA LANDE CHASLES

Circuit dans la forêt de Monnaie entre La Lande Chasles et Jumelles.

1- De l'aire de pique nique, prenez en direction de la Mairie sur environ 140 mètres. Au carrefour tournez à droite.

2- descendez la route sur 550m vers la salle communale puis tournez à gauche à l'Aireau, passez devant la société de boule de fort «L'Union», prendre la 2e à gauche. Continuez tout droit en passant devant le clos au chien, puis tournez à gauche et continuez sur le chemin en terre jusqu'au lieu dit «Les Planches». Après avoir rejoint la route communale, tournez à gauche et poursuivez tout droit sur environ 600 mètres jusqu'au lieu-dit «Landelles».

3 - Tournez à droite et continuez tout droit sur 1 km jusqu'à l'entrée de la forêt domaniale de Monnaie. Après avoir passé le panneau officiel de l'Office National des Forêts indiquant l'entrée de la forêt domaniale de Monnaie, continuez tout droit, en restant sur le chemin, utilisé souvent par les piétons, VTC et VTT ainsi que par les cavaliers. Au premier carrefour, tournez à droite pour rejoindre la route forestière en grave.

4 - Une fois arrivé sur la route forestière, tournez à droite et passez le gué du Nouy (aire de pique nique) jusqu'au carrefour, lieu dit Le Coudrai. A ce carrefour tournez à droite, sur la route communale. Passez devant un étang sur votre gauche et continuez tout droit (sans tourner à gauche) sur 1,2 km. Au carrefour suivant, «les vieilles maisons», tournez à droite et continuez sur environ 450 mètres jusqu'à la prochaine intersection.

5 - Tournez à gauche pour rejoindre le bourg, l'Aireau et retrouvez le chemin pris dans l'autre sens, en passant devant la société «L'Union» jusqu'au carrefour de la D186.

6 - Tournez à droite, remontez la D186, en passant devant la salle communale à droite, puis tournez à gauche pour rejoindre le point de départ, à l'aire de pique nique. Vous pourrez visiter l'église St Jean (XIIe siècle), qui fait partie du réseau des Eglises Accueillantes en Anjou.







Grand Saumur

Anjou

Val de Loire

CÔTÉ PATRIMOINE

Église

A la Lande Chasles se trouve une église Romane du XIII^e siècle. Comme toutes les églises anciennes, son abside est à l'Est et son portail à l'Ouest. Elle semble avoir été construite en deux fois. Le chœur et la nef sont séparés par un mur épais percé d'une arche en arc brisé. Ce mur prolongé au-dessus du toit forme un clocher en double bretèche percé de deux ouvertures en plein cintre (celle du Sud porte la cloche) et orné d'une sculpture représentant un homme aux bras grêles chevauchant une sorte de monstre. Une croix de fer forgée surmonte le clocher.



L'église fait partie du réseau des églises accueillantes* de l'Anjou, et est ouverte aux visites libres tous les jours de 9h à 18h. La clé de l'église est disponible auprès des propriétaires de la ferme située près de l'église.

Un dépliant retraçant l'histoire et les particularités de l'église est à la disposition des visiteurs à l'intérieur.

*Les églises accueillantes

En Anjou, une centaine d'églises ont été sélectionnées pour leur intérêt historique ou architectural et regroupées sous le label «Églises Accueillantes». Il garantit l'ouverture régulière et l'intérêt de la visite mise en valeur par un éclairage, un fond musical ou des panneaux informatifs, un dépliant explicatif est disponible à l'intérieur de l'édifice.

Autres églises accueillantes du territoire : Blou, Les Rosiers-sur-Loire, Longué-Jumeilles, Mouliherme et St Martin de la Place.

Société l'Union

Société de Boule de Fort créée en 1908.

La société est ouverte au public toute l'année le mardi et le jeudi après-midi. Autres jours sur demande à la Mairie.



*La Boule de fort

La boule de fort est un jeu typique qui se pratique essentiellement en Anjou et dans l'ouest de l'Indre-et-Loire. Le jeu de la boule de fort est un jeu qui consiste à lancer des boules vers un but appelé le maître afin de marquer des points.

Une partie se joue généralement entre équipes de 2 ou 3 joueurs disposant de 2 boules chacun. L'équipe gagnante est celle qui a marquée 10 points la première.

Les particularités de ce «sport» sont principalement :

- Une boule de 13 centimètres de diamètre, légèrement aplatie de chaque côté, en bois dur ou en plastique cerclée d'acier, dont la bande de roulement est asymétrique et réglable grâce à une vis coulissante vers le «côté faible» ou le «côté fort» d'où le nom du jeu ;
- Un terrain en forme de gouttière de 20 m de long sur 7 de large. Les bords longitudinaux sont relevés de trente à quarante centimètres ;
- Des boules pouvant mettre plus d'une minute pour atteindre leur destination d'où des parties très longues, jusqu'à trois heures.
- Le port de chaussons est obligatoire sur la piste. En effet, à l'origine les jeux conçus en terre «roulée» étaient particulièrement fragiles.

RENSEIGNEMENTS

Office de Tourisme Loire-Longué

2, rue des ponts - 49350 Les Rosiers s/ Loire

02 41 51 09 10 - contact@ot-loire-longue.com



Office de Tourisme

Loire-Longué



INFORMATIONS PRATIQUES

Aire de pique-nique

CÔTÉ TERROIR

Chevrerie Ory

Chèvrerie familiale depuis plus de trente ans. La Chevrerie accueille les visiteurs individuels, groupes et scolaires (sur rendez-vous) toute l'année et tous les jours de 8h à 20h. L'exploitation est agréée «Ferme de découverte».

La visite est libre pour les clients individuels, famille ou petits groupes, avec possibilité de voir et caresser chèvres et chevreaux, puis d'assister à la traite des chèvres vers 17h.



Visite commentée (pour les groupes à partir de 20 personnes) : démonstration de traite, fabrication du fromage, dégustation.

Salle d'accueil pour le pique-nique.

CÔTÉ NATURE

L'écureuil



L'écureuil roux est un petit rongeur arboricole et diurne. Il pèse en moyenne 600 grammes pour une taille totale (sans la queue) de 18 à 25 cm. La queue est aussi longue que le corps et lui sert de balancier et de gouvernail lorsqu'il grimpe ou bondit.

Son pelage s'épaissit et s'allonge en hiver, ce qui rend les «pinceaux» des oreilles plus visibles. En hiver l'écureuil roux ralentit simplement son activité. Il n'hiberne pas et les grands froids peuvent lui être fatals. La longévité, en liberté, est au maximum de six à sept ans. Son alimentation est composée essentiellement de noix, noisettes, graines d'arbres, bourgeons, écorces, insectes, œufs et jeunes oiseaux encore au nid.

Le pin maritime

Originaire de Méditerranée centrale et occidentale, il supporte des sols pauvres mais a besoin de lumière, de chaleur et d'une certaine humidité atmosphérique.

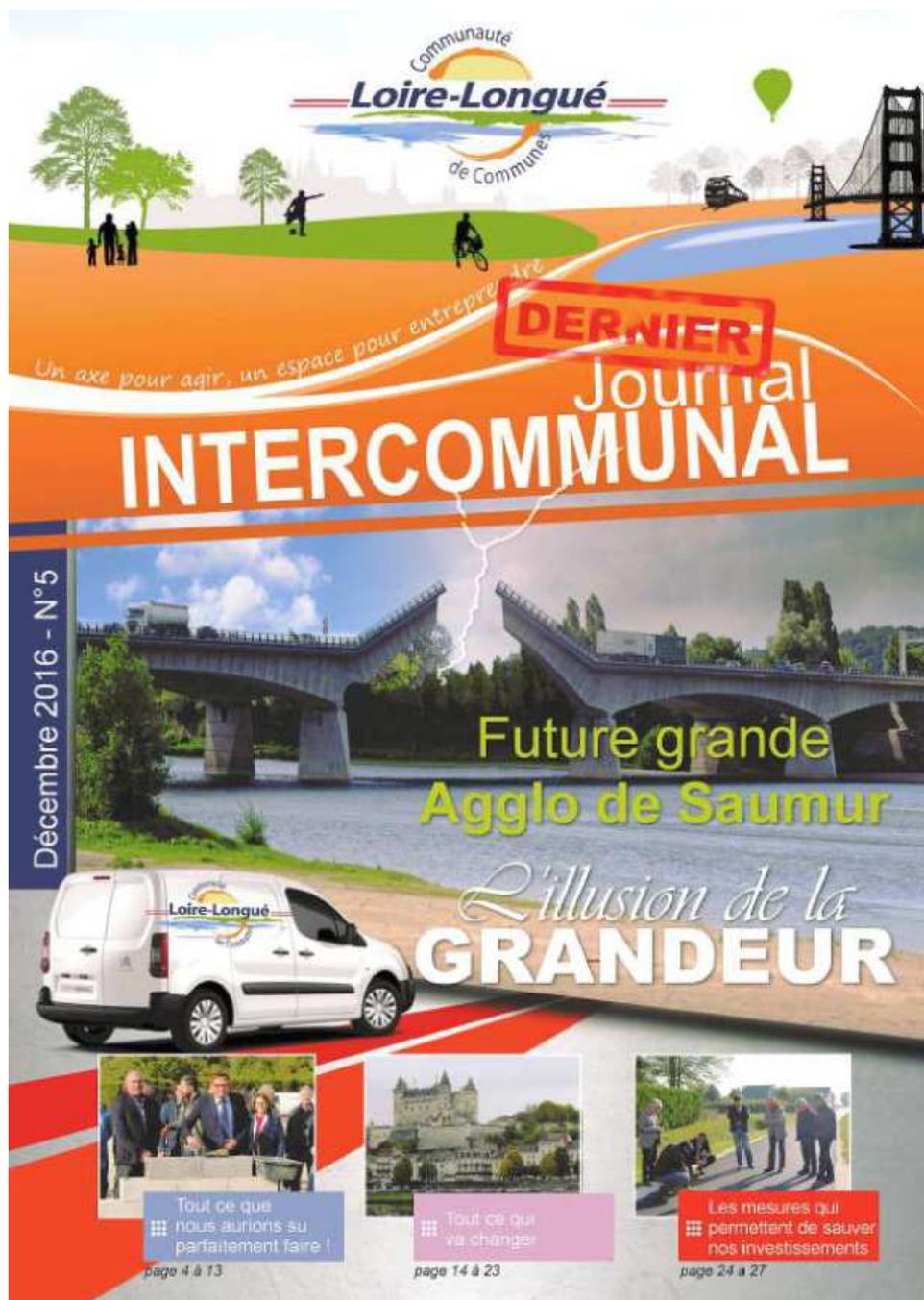
C'est un arbre qui peut atteindre 30 m de haut et qui peut vivre jusqu'à 500 ans. L'écorce est rougeâtre. Les aiguilles groupées par deux, mesurent de 10 à 20 cm de long. Cet arbre est assez commun en France. L'espèce couvre actuellement plus de 10 % de la surface boisée française.



Joint à ce bulletin municipal, veuillez recevoir le dernier bulletin intercommunal Loire Longué.

Un grand merci à son président Frédéric Mortier, aux élus dont Jeannick Cantin (qui depuis 2014 représente la commune de La Lande Chasles) pour toutes les actions réalisées.

Les travaux d'agrandissement de la salle communale en 2016, ou de voiries les années précédentes n'auraient pu se faire sans l'apport financier attribué par le biais des Fonds de concours de la communauté de communes Loire Longué. Encore merci.



En lecture également sur le site internet communal - Format PDF
http://lalandechasles.free.fr/pdf/journal_CLL_dec2016-light.pdf

Validé en conseil municipal de novembre 2016, des prises seront ajoutées aux poteaux d'éclairage public à La Mottaie - Les Donnelières, afin de pouvoir y ajouter des décorations de Noël, en décembre 2017 - Janvier 2018.

La nouvelle salle communale sera fermée au sud par un ensemble de bâches coulissantes, afin d'éviter les nids d'oiseaux et les courants d'air, avant le 6 janvier 2017. De fausses fenêtres permettront à la lumière du jour de pouvoir y entrer. L'ensemble sera financé par la commune

Il sera ajouté un éclairage extérieur à la porte de la cuisine de la salle communale.

Le logiciel "Cimetière" sera à jour pour la Toussaint 2017 ainsi que le site internet dédié.

Après avoir changé les fenêtres du logement en mairie au 1er étage en 2016, il sera procédé au changement des portes et fenêtres de la façade du rez de chaussée, ainsi que de la fenêtre arrière du secrétariat de mairie. Cela permettra une meilleure isolation de l'ensemble pour l'hiver 2017 et de substantielles économies de chauffage électrique, tant pour la commune que pour la locataire du logement. A noter la participation de la réserve parlementaire de Mr Taugourdeau dont le montant n'est pas encore connu, à la publication de ce bulletin municipal.

Gravillonnage et entretien de la route La Périnière - Grande Borne

Pour les journées du patrimoine 2017 (en attente confirmation date mais vraisemblablement le 17 septembre), il est envisagé une exposition de panneaux solaires dans l'église, et ce en parallèle de la visite possible uniquement ce jour-là dans la cour du presbytère (Merci au propriétaire) qui permet de découvrir plus d'une dizaine de cadrans solaires gravés dans le tuffeau du mur de l'église.

Fête communale le samedi 15 juillet 2017, organisée conjointement par la commune et le comité des fêtes. Un changement concernera le tir du feu d'artifice, avec la diffusion d'une musique coordonnée aux tirs, musique diffusée face au public et non à la salle comme cela se faisait jusqu'à aujourd'hui. Artificier et musique fournis par l'entreprise Pyro concept de Nazelles-Négron (37).

Pour ce qui est de l'organisation du ou des vide-greniers 2017, nous en saurons plus en début d'année 2017 après l'assemblée générale du comité des fêtes.

Une page de ce bulletin municipal devait être consacrée à la Société de boule de fort, sur le challenge en cours. La finale devait se jouer à la mi-décembre 2016 mais est décalée au 1er trimestre 2017. Nous en ferons écho dans le prochain numéro, ainsi que sur l'historique de la Société.

Des travaux permettant un accès aux handicapés à la mairie et à l'église sont envisagés pour 2018.

L'ensemble du conseil municipal vous souhaitent à tous
une bonne et heureuse année 2017

Mairie de La Lande Chasles
49150 La Lande Chasles
Tél. : 02.41.82.74.01

Adresse de messagerie : lalandechasles@free.fr

Nous sommes sur le Web !

Venez nous rendre visite :
<http://lalandechasles.free.fr>